

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Membres en exercice : 134	Présents : 91	Votants : 91	Pour : 91	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	---------------	--------------	-----------	----------------	------------

Référence DIEGE : 2023-03-14-07

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe eau

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe eau.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	670 051,72 €
Recettes N	697 928,36 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>27 876,64 €</b>
Résultat antérieur (002) N-1	2 946,76 €
<b>Excédent de fonctionnement à affecter N+1</b>	<b>30 823,40 €</b>

INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	1 254 135,80 €
Recettes N	481 132,50 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>- 773 003,30 €</b>
Résultat antérieur (001) N-1	442 924,21 €
<b>Résultat global N à reporter N+1 (001)</b>	<b>- 330 079,09 €</b>
Restes à réaliser - Dépenses N	57 783,33 €
Restes à réaliser - Recettes N	567 877,05 €
Solde des Restes à Réaliser N	510 093,72 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>180 014,63 €</b>

AFFECTATION DU RESULTAT	
Déficit d'investissement à reporter N+1 (001 DI)	330 079,09 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	30 823,40 €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 14/03/2023  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

